



**Publication relative aux conventions réglementées  
en application des articles L225-40-2 et R225-30-1 du Code de commerce**

## **Maisons du Monde Foundation**

**Nantes, 03 février 2021**

Lors de la séance du 27 janvier 2021, le Conseil d'administration a examiné et autorisé la convention de mécénat conclue ce jour entre Maisons du Monde SA et Maisons du Monde Foundation, son fonds de dotation créé le 18 juin 2020.

**Objet :**

Maisons du Monde Foundation a pour mission de contribuer à la préservation des forêts et des arbres en France et à l'étranger, en soutenant financièrement et en accompagnant des associations qui mettent en place des programmes de préservation menés par et pour les populations locales, ainsi qu'en sensibilisant à l'environnement.

**Personne intéressée :**

Julie WALBAUM, Directrice générale de Maisons du Monde SA et Présidente de Maisons du Monde Foundation.

**Intérêt de la convention pour la Société et ses actionnaires :**

Maisons du Monde Foundation a pour but d'amplifier l'engagement de Maisons du Monde SA en tant qu'entreprise responsable, et de contribuer au financement d'un mécénat participatif innovant.

**Conditions financières :**

Maisons du Monde Foundation bénéficiera d'un apport correspondant à 0.08% du chiffres d'affaires annuel de Maisons du Monde SA pendant une durée de 5 ans.

**Rapport entre le prix de la convention pour la Société et le dernier bénéfice annuel de la Société :**

Le rapport entre le montant de ce versement (1 million d'euros) et le dernier bénéfice annuel consolidé de Maisons du Monde SA (57 838 Keuros tel qu'il ressort de ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2019), est de l'ordre de 1.72%.